

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 5 MARS 2026

Date de la convocation : **27 février 2026**
Nombre de conseillers en exercice : **23**

Nombre de présents : **20**
Nombre de votants : **21 dont 1 pouvoir**

L'an deux mille vingt-six, le cinq mars à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de ROCHESERVIÈRE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en la maison commune, sous la présidence de M. Bernard DABRETEAU, Maire sur la convocation qui leur a été adressée individuellement conformément à l'article L. 2121-10 du code général des collectivités territoriales.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

MM. Bernard DABRETEAU – Joël OIRY – Mme Martine FAUCHARD – M. Antoine ORCIL – Mme Iraceme GONCALVES – M. Laurent BERTAUD – Mmes Christelle SAUVAGET – Véronique BERGER MACOIN – Marie-Andrée LARDIÈRE – MM. Vincent BRETÉCHER – Patrice PAVAGEAU – Franck CORNEVIN – Mmes Valérie TARDY – Mélanie CHOBLET – MM. Sébastien PAVAGEAU – Grégory THÉPAULT – Mmes Aurélie JOULIN – Solène GUIBERT – MM. Mathieu ROBIN – Baptiste SORIN

ÉTAIT REPRÉSENTÉE : Mme Sylvia CORDEL a donné pouvoir à Mme Aurélie JOULIN

ÉTAIENT ABSENTS : Mme Aurélie GAZEAU – M. Fabien GUIBRETEAU

Assistait également à la réunion : Mme Véronique CANTIN, Directrice Générale des Services

En application de l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, le Conseil Municipal désigne Mme Christelle SAUVAGET comme secrétaire de séance.

DELIBERATION N°24.03.26

OBJET : CESSION D'UN BIEN IMMOBILIER SIS 19, RUE DE NANTES

M. le Maire expose :

Par délibération n°11.01.26, le conseil municipal a autorisé M. le Maire à négocier la cession du bien situé au 19 rue de Nantes au meilleur prix.

Des échanges ont eu lieu avec un couple de Rocheservière intéressé pour acquérir le bien. Le prix proposé est de 140 000 € prix net vendeur sous réserve que les eaux pluviales soient raccordées au réseau.

Une autre offre d'achat avait été adressée à la Commune par le biais de l'agence ORPI qui est titulaire d'un mandat de vente pour un montant de 138 000 € net vendeur.

Une actualisation de l'estimation domaniale réalisée en 2023 a été demandée auprès du service des Domaines. Elle a été transmise le 26 février 2026 à M. le Maire et s'établit à 129 600 €.

Vu les offres d'achat reçues,

Vu l'estimation des domaines en date du 26 février 2026

Après en avoir débattu et en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **ACCEPTE** la cession du bien situé au 19 rue de Nantes à M. Yoann GARCION et Mme Charline HERBRETEAU pour un montant de 140 000 € net vendeur,
- **DIT** que les eaux pluviales du bien seront raccordées au réseau par la commune,
- **DIT** que les frais d'acte seront à la charge de l'acquéreur,
- **AUTORISE** M. le Maire ou son représentant à signer l'acte notarié

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme.

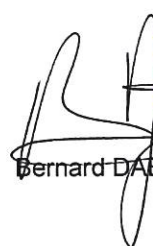
Fait à ROCHESEVIERE, le 10 mars 2026

La secrétaire de séance



Christelle SAUVAGET

Le Maire



Bernard DABRETEAU